

Agent spécialisé en protection rapprochée

RNCP31142 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42822
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2023

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029<https://si-groupe.com/>**SECURITE INCENDIE IDF · SIRET : 50905949900038**

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 8 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASP BODYGUARD	75058009400027	Former
ASP BODYGUARD	75058009400035	Former
CIPS	78882787100013	Former
FCAG	82975288000015	Former
SECURITE INCENDIE IDF	50905949900038	Former et organiser l'évaluation
SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE	90107720600018	Former
SI. PARIS EST	88785851200023	Former
SI.REGION PACA	88383015000024	Former
STRAIGHT LINE FORMATION	89494741500010	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent(e) Spécialisé(e) en Protection Rapprochée (ASPR), communément appelé « Garde du corps », « Agent de protection rapprochée » ou « Agent de protection physique des personnes » est une personne dont la fonction principale est de protéger le corps et la vie, d'une ou d'un groupe de personnes pour laquelle il est en mission.

L'ASPR est chargé de :

- A. Garantir l'intégrité physique et morale de la ou des personnalités à protéger en évitant que celles-ci soient exposées à un danger pendant leur protection,
- B. Assurer une présence physique constante lors des missions de protection rapprochée ainsi que lors de tous

déplacements professionnels ou privés, en position statique ou dynamique dans tous lieux où est amenée à se rendre la personne à protéger,

C. Sécuriser un site avant et pendant la présence de ces personnalités en anticipant les dangers potentiels et en repérant les points névralgiques.

D. Réagir en conséquence en situation de crise, de mise en danger ou d'atteinte à l'intégrité physique et morale de son client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

Bloc 1 : application de l'environnement légal

Bloc 2 : prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne

Bloc 3 : gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

Bloc 4 : défense et intervention physique

Bloc 5 : communication et documents officiels

Bloc 6 : la sécurité incendie et l'assistance à personnes

Blocs de compétences

RNCP31142BC01 — Gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Déceler les individus susceptibles de causer des troubles ou dangers ;
- Reconnaître les profils terroristes ;
- Identifier les profils types de terroristes ;
- Réagir en matière de prévention et d'intervention face aux menaces terroristes révélées ;
- Protéger les personnes ;
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ;
- Gérer les conflits dégradés.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP31142BC02 — Prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Effectuer une sécurisation minutieuse d'un site ou d'un trajet ;
- Procéder aux vérifications des contrôles d'accès mis en place et analyser la liste des personnes disposant d'une autorisation ou d'une invitation ;
- Mettre en place les itinéraires et les cheminements lors de trajets à pied ou en voiture afin de prévoir les moyens technologiques et humains adaptés ;
- Mettre en place les contre-mesures nécessaires et le plan opérationnel des agents ;
- Analyser le comportement des foules, l'évaluation des risques et les menaces possibles ;
- Procéder aux palpations de sécurité ;
- Organiser les mouvements tactiques et opérationnels lors de l'entrée et la sortie du « VIP ».

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Temps de présentation : 15 puis 20 minutes

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP31142BC03 — sécurité incendie et l'assistance à personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Procéder au bilan vital d'une victime,
- Effectuer les gestes de 1er secours,

- Déclencher l'intervention des secours,
- Utiliser les techniques de secourisme d'urgence en milieu hostile
- Intervenir sur les débuts d'incendie à l'aide des appareils de première intervention.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

La carte SST et l'attestation EPI seront délivrées suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP31142BC04 — Application de l'environnement légal

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Maîtrise des textes réglementaires et législatifs encadrant sa profession, notamment en comptabilité, fiscalité, management et recrutement.

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à réponses ouvertes et courtes par écrit

Temps de présentation : 105 minutes

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP31142BC05 — communication et documents officiels

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Maîtriser l'utilisation des moyens de communications ;
- Procéder à l'appel des secours extérieurs ;
- Assister les force de l'ordre si nécessaire ;
- Rédiger des documents tels que rapports, comptes rendu et autres documents officiels.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP31142BC06 — Défense et intervention physique

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Réaliser les gestes de défense et d'intervention en combat rapproché,
- Utiliser l'ensemble des outils de protections et de sécurisations.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Temps de présentation : 2X 15minutes

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités privée de Sécurité conformément au Livre VI du Code la Sécurité Intérieure "protection physique des personnes "

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de protection physique de personne,
- Garde du corps,
- Agent de protection rapprochée,

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le code de la sécurité intérieure, LIVRE VI : « Activités privées de Sécurité »

et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant ;

- Décret 2011-1919 du 22 décembre 2011 et sa circulaire d'application du 23 décembre 2011 portant création et définissant les missions du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (délivrance des cartes professionnelle et contrôles exercées sur les activités de la sécurité privée) ;
- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil

national des activités privées de sécurité ;

- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

(Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 annexe 2, point 5.2)

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle.

Le président du jury a une voix prépondérante.

Il viendra s'y ajouter un représentant du certificateur en 3ème personne.

Les PV mentionnent : "président de Jury", "Jury", "Représentant du certificateur"

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury

sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 2 Jurys (employeurs et salariés) + 1 représentant du certificateur.

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP

ou les certificats de qualification professionnelle.
Le président du jury a voix prépondérante.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 772 €
Selon la branche	7 772 € – 7 959 €
Prise en charge	Branches concernées
7 772 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 959 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/08/2023
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37608

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://si-groupe.com/nos-formations/formation-aspr/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31142/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	31
Parcours menés à terme	31
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 10/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	139
Montant total engagé	192 280 €
Coût moyen par dossier	1 383 €
Durée moyenne	139 h
Période	06/2020 – 08/2023
France compétences	73 %

France Travail	23 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.